

RAID DE GAYANT – 2^{ème} édition

Edition spéciale 2020

Dimanche 11 octobre 2020 – Douai

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le raid de Gayant – *Edition spéciale 2020* se déroulera le dimanche 11 octobre 2020 et est organisé en collaboration par la direction des sports de la Ville de Douai, l'Office Municipal des Sports et le club Tous Azimuts Douai affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation.

En cette période d'épidémie du coronavirus responsable de la maladie Covid-19, la priorité des organisateurs du raid de Gayant est :

- *d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de tous les acteurs de cet évènement sportif (participants, accompagnateurs, bénévoles, organisateurs) ;*
- *d'adapter le contenu organisationnel et sportif en fonction des préconisations sanitaires recommandées et/ou obligatoires ;*
- *d'inciter, par l'application réglementaire des gestes barrières tout au long de ce raid sportif, tous les acteurs de cet évènement exceptionnel à veiller sur leur santé, leur sécurité et à celle de leur entourage.*

Le lieu de départ/arrivée est situé au parc de loisirs Jacques Vernier, Route de Tournai, 59500 Douai.

Le stationnement de tous les véhicules pourra se faire au niveau du parking P1 de Gayant Expo, à proximité immédiate du parc Jacques Vernier.

Article 2 : Règlement

2.1 – Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

2.2 – Le raid de Gayant se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement.

2.3 – Le raid :

- départ à 14h00, fin d'épreuve à 16h30 ;
- Un prologue ;
- épreuves : course d'orientation, vtt, run & bike ;
- Les transitions d'un site sportif à un autre se font soit en vélo soit à pied, en fonction des épreuves à appréhender, aucune assistance électrique n'étant autorisée ;
- Les temps de transition ne sont pas comptés dans le temps général du raid, toutefois le temps total pour terminer les 3 épreuves est de 2h30 maximum. Cette durée de 2h30 est susceptible, au jugement des organisateurs, d'être augmentée de plusieurs minutes si la situation l'exige (en fonction du flux des participants sur les activités, des conditions extérieures, etc.). Chacun des participants sera prévenu en temps opportun si tel est le cas ;
- Aucun départ sur une épreuve sportive ne pourra être donné au-delà de l'heure limite de la fin du raid.



Un **briefing obligatoire** pour toutes les équipes se tiendra 20 minutes avant le départ du raid au niveau de l'arche gonflable au cœur du parc, **soit à 13h40 pour tous les participants.**



2.4 – Tous les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs le cas échéant. Ils ne sont en aucun cas prioritaires lorsqu'ils circulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du comportement des équipes enfreignant ce point.

Article 3 : Conditions d'inscriptions

3.1 – Conditions d'accès

- Tarif :
 - 10€ par personne de 18 ans et plus
 - 5€ par personne de moins de 18 ans
- Equipe obligatoirement constituée de 2 coureurs âgés d'au minimum 14 ans au moment du raid (date de naissance au 11/10/2006 ou plus ancienne)
- Autorisation parentale obligatoire (fournie) pour toute inscription d'un participant mineur

3.2 – Le raid s'adresse à tous les licenciés FFCO, UFOLEP, FFTri, FFA et à tous les non-licenciés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport, du sport ou de la course à pied en compétition (licence ou certificat datant de moins d'un an à la date de l'évènement).

3.3 – Les inscriptions se font via :

- La plateforme d'inscription Adeorun (<https://raid-de-gayant.adeorun.com/>) et ce jusqu'au **mercredi 07/10/2020 midi** ;
- L'équipe organisatrice se donne le droit de refuser toute inscription **après 100 équipes inscrites**;
- Aucune inscription ne pourra être faite sur place le jour de la manifestation sportive.

Des formulaires types sont également mis à disposition et/ou téléchargeables en ce qui concerne les autorisations parentales et les certificats médicaux à fournir.

3.4 – Retrait des dossards :

- Samedi 10 octobre 2020, de 13h30 à 17h30, à l'accueil-billetterie du parc de loisirs Jacques Vernier – Route de Tournai – 59500 Douai
- Dimanche 11 octobre 2020, dès 10h jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve, au Parc Jacques Vernier – Route de Tournai – 59500 Douai

Article 4 : Matériel obligatoire

Dans le contexte sanitaire exceptionnel que nous vivons, les organisateurs ont volontairement choisis des épreuves sportives pour lesquelles le matériel appartient à chacun des participants.

Aucun matériel sportif n'est donc proposé au départ par l'organisation, mis à part un "doigt" électronique pour le chronométrage et les cartes d'orientation lorsque nécessaire.

Chaque participant devra donc **obligatoirement** apporter son propre matériel :

- Vélo Tout Terrain/Vélo Cyclo-Cross/Vélo Gravel en bon état de fonctionnement et sans assistance électrique, vêtements adaptés et accessoires utiles (nécessaire de réparation par exemple) ;
 - o *Attention, une épreuve de run & bike est au programme du raid, veillez à ce que l'unique vélo utilisé lors de cette épreuve soit le plus adapté possible à chacun des 2 coéquipiers (+/- de la même taille ou réglages rapides du vélo recommandés)*
- Ravitaillement solide et liquide en quantité suffisante pour la durée totale du raid ;
- Dossard et plaque de vélo visibles (fournis au retrait des dossards) ;
- Un casque de vélo (port obligatoire avec jugulaire fermée lorsque les participants sont sur leur vélo, sur une épreuve ou une transition) ;

- Pour l'équipe : un téléphone portable chargé avec les numéros des organisateurs (Jeff au 0638646587 ou Walter au 0678414401), numéros à utiliser uniquement le jour du raid et qu'en cas de nécessité), couverture de survie, sifflet.

Matériel conseillé : porte-carte VTT, sac à dos ou sac d'hydratation, vêtements chauds si besoin.

Seul un ravitaillement final solide/liquide sera proposé, tous les participants doivent donc être autonomes en solide/liquide sur la durée totale des épreuves.

Article 5 : Gestes sanitaires

Pour chaque participant, le **port du masque** est **obligatoire en tout temps et en tout lieu**, sauf pendant la réalisation des 3 épreuves sportives proprement dites. L'organisation se réserve le droit de pénaliser ou de disqualifier toute équipe ne respectant pas cette mesure de précaution visant à protéger l'ensemble des personnes présentes.

Il est du devoir de chaque participant de prévoir, en quantité suffisante, des masques de protection pour pouvoir appréhender la durée totale du raid. Il est donc **obligatoire** d'avoir à minima un masque supplémentaire sur soi pour anticiper une éventuelle problématique.

Les organisateurs mettront également du gel hydro-alcoolique à disposition pour tous les participants sur chacun des sites sportifs visités, ainsi que sur le lieu de départ/arrivée et au ravitaillement final.

Des sens de circulation seront privilégiés sur les départs/arrivées des épreuves ainsi qu'au ravitaillement final au cœur du parc de loisirs.

Article 6 : Arrivée

L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les deux partenaires auront franchi la ligne d'arrivée. L'heure limite est fixée à 16h30 pour l'ensemble des équipes.

ATTENTION : vous vous verrez attribuer des secondes de pénalité pour un temps limite dépassé.

Article 7 : Catégories

Pour toutes les catégories, le classement final se fait au temps.

En cas d'ex-aequo sur le temps total de l'épreuve, le temps de chaque épreuve servira à départager les équipes dans l'ordre respectif suivant :

- temps sur l'épreuve CO ;
- si encore égalité : temps sur l'épreuve VTT ;
- si encore égalité : temps sur l'épreuve run & bike.

Tout dépassement de temps final sera pénalisé de 1 minute par minute entamée (*par exemple : si une équipe met 2h34'12'' pour terminer le raid, elle se verra pénalisée de 5'00'' sur son temps total*).

- catégories : (adulte : 18 ans et +, ado : de 14 ans à 17 ans)
 - o Equipe adulte-adulte : HOMME-HOMME, FEMME-FEMME, MIXTE
 - o Equipe ado-adulte : HOMME-HOMME, FEMME-FEMME, MIXTE
 - o Equipe ado-ado : HOMME-HOMME, FEMME-FEMME, MIXTE

Le total est donc de 9 catégories distinctes pour le raid de Gayant.

Article 7 : Règles spécifiques

- Blessure/Abandon : le raid de Gayant est une épreuve par équipe, les deux équipiers doivent donc partir et arriver ensemble. En cas de blessure d'un participant, voici les différents cas de figure qui peuvent arriver :

- Abandon de l'équipe (signalement obligatoire à l'organisation) + retour obligatoire au point de départ/arrivée
- Si un coureur est apte physiquement à terminer les épreuves, il en a la possibilité sans toutefois pouvoir être classé, ni son équipe. Le retour des 2 équipiers au point de départ/arrivée est obligatoire avant l'heure limite.

- Secours : en cas de nécessité, une équipe de secours sera postée à proximité du lieu de départ/arrivée. Pour les incidents/accidents arrivant dans des lieux plus isolés ou éloignés du parc Jacques Vernier, il faudra faire appel aux services d'urgence (pompiers) pour être pris en charge et soigné le plus rapidement possible.

- VTT et run & bike : port du casque obligatoire avec jugulaire fermée. Interdiction de circuler à deux sur le VTT. Les routes/parkings sont ouvertes à la circulation, les concurrents ne sont donc en aucun cas prioritaires et doivent respecter scrupuleusement le code de la route et les consignes des signaleurs le cas échéant.

- Il est obligatoire de respecter la zone "parc à vélos" au cœur du parc de loisirs lorsque les vélos sont inutilisés :

- Epreuve CO : les 2 vélos de chaque équipe restent au parc à vélos, la transition jusqu'au départ de l'épreuve se faisant à pied ;
- Epreuve VTT : l'épreuve et la transition s'effectuent en vélo ;
- Epreuve run & bike : 1 des 2 vélos reste dans le parc à vélos, la transition jusqu'au départ de l'épreuve se faisant à pied pour un participant et en vélo pour son équipier.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en matière de dégradations, vols ou autres reliés au matériel de chacun des participants, et ce du départ à l'arrivée du raid.

- Tout comportement volontairement antisportif ou dangereux durant la totalité du raid entraînera automatiquement la disqualification des équipes prises en défaut.

Article 8 : Récompenses/lots :

- catégorie adulte-adulte :
 - 3 premières équipes HOMME-HOMME
 - 3 premières équipes FEMME-FEMME
 - 3 premières équipes MIXTES

- catégorie ado-adulte :
 - 3 premières équipes HOMME-HOMME
 - 3 premières équipes FEMME-FEMME
 - 3 premières équipes MIXTES

- catégorie ado-ado :
 - 3 premières équipes HOMME-HOMME
 - 3 premières équipes FEMME-FEMME
 - 3 premières équipes MIXTES

Article 9 : Médical

L'assistance médicale est confiée à la croix rouge.

Article10 : Assurance

Pour cette course, les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Organisateur souscrit auprès la compagnie XL Insurance 50 rue Taitbout 75320 PARIS CEDEX 09 contrat n°FRM000011LI19A_029.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Article 11 : Droit à l'image CNIL

Par le présent règlement, les concurrents acceptent, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve au sol ou aérienne.

Article 12 : Remboursement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.